

# Le Lien



SOCIÉTÉ DE  
SAINT-VINCENT DE PAUL

*Comblent l'essentiel grâce à vous*

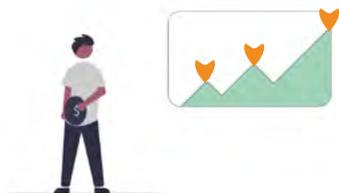
## LA GRANDE SOLIDARITÉ ET GÉNÉROSITÉ DES QUÉBÉCOIS.ES.

### Édito

**Pierre Pratte**, Président

**Denise Ouellette**, Directrice générale

S'il y a une chose que nous retenons de l'année 2020, c'est la grande solidarité et la générosité des québécois.es envers la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (SSVPM). Nous avons craint que les gens ne puissent pas faire de don étant donné le contexte, mais nous avons constaté avec reconnaissance qu'au contraire, ils ont répondu à la gravité de la situation en donnant généreusement.



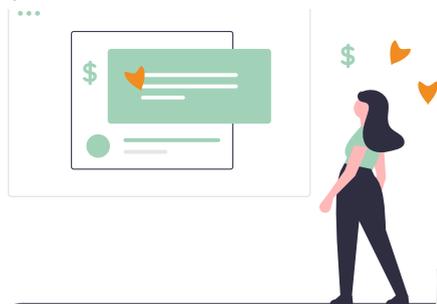
Cette solidarité est importante : elle nous a permis d'envoyer rapidement de l'argent à nos points de service pour combler les besoins de nouvelles demandes d'aide provoquées par la pandémie. Nos bénévoles



nous avaient fait part de leurs craintes de voir leurs réserves alimentaires et monétaires s'amoinrir plus rapidement que prévu, et de ne pouvoir être en mesure de fournir leur service habituel.

Le contexte de la pandémie a aussi poussé la SSVPM à offrir de nouvelles options pour faciliter les dons. Au lieu de faire du porte-à-porte pour la Guignolée traditionnelle, nous avons proposé aux donateur-trices d'effectuer leur don en ligne tout en étant assurés-es qu'il irait directement au secteur de leur choix. Les points de service ont aussi offert aux donateur-trices de venir porter les denrées à des lieux identifiés à cette fin. Les bénévoles ont pu constater avec joie que les citoyen-nes étaient prêts à se déplacer pour remettre leurs denrées sur place, plusieurs ont même fait une épicerie spécialement pour la remettre aux bénévoles.

Même observation pour la Guignolée des Médias de Montréal et de Laval. Nous n'avons pas pu être dans les coins de rues pour ramasser les dons et les denrées, toutefois les donateur-trices ont utilisé le texto et le site Internet pour faire leurs dons.



## CHIFFRES DE LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

**Montréal : 760 592 \$**

partagés entre les organismes SSVPM, Jeunesse au Soleil et Moisson Montréal.

**Laval : 129 398 \$**

pour la SSVPM (secteur de Laval), le Centre de bénévolat et Moisson Laval.

Nous savons que l'année 2020 a été particulièrement difficile pour tout le monde. Il est rassurant de réaliser que devant des crises importantes, nous demeurons toujours aussi solidaires envers les gens qui vivent des situations difficiles.

Un grand merci!



# DÉCOUVREZ Steven, NOTRE JEUNE AMBASSADEUR DES BOURSES 2021 DE LA PERSÉVÉRANCE



## Entrevue avec Steven, ancien lauréat des bourses de la persévérance scolaire Opération Bonne Mine (2019). Steven était l'étudiant d'Anouk Simpson, enseignante en adaptation scolaire et ambassadrice Opération Bonne Mine en 2020.

### Anouk Simpson : Quelles sont les personnes qui t'ont accompagné dans ce cheminement?

Steven : Il y a deux personnes qui m'ont énormément aidé à l'école secondaire Jeanne Mance : il y a eu toi, mon enseignante pour le côté scolaire, sans toi je ne serais jamais allé jusqu'en FPT ; et Steve Painchaud, le travailleur social pour le côté social. J'étais un élève qui ne fréquentait pas l'école, qui ne faisait pas sa job, qui ne voulait pas être en relation avec les autres. J'ai beaucoup évolué avec les années, au point que

lorsqu'on fait mon portrait du début du secondaire à mes professeurs de FPT, ils n'y croient même pas!

### Anouk Simpson : Tu as reçu une bourse de la persévérance Opération Bonne Mine en 2019. Qu'est-ce que cela t'a apporté?

Steven : J'étais un peu gêné lors du Gala des bourses, l'attente était longue pour monter sur la scène mais j'étais quand même content. Mon père en a beaucoup parlé autour de lui, surtout à la famille. C'est quelqu'un de réservé d'habitude, là il était très fier. Il montre encore la vidéo 2 ans plus tard!

### Anouk Simpson : Bonjour Steven, parle-nous de toi. Quel est ton parcours?

Steven : Je m'appelle Steven et j'ai 17 ans. Ma première année au secondaire s'est plutôt mal passée, j'avais de la misère à me concentrer et je n'étais pas entièrement investi dans mon travail. Ma motivation était au plus bas et je n'avais pas d'intérêt pour l'école. Quand je suis arrivé au secondaire, dans ta classe de DGA-TA, je t'ai rencontrée et tu m'as acheté une alarme car j'arrivais pas à me lever! C'est grâce à toi et à notre classe spécialisée en petit groupe que j'ai commencé à un peu plus travailler. En 3e année de DGA, j'ai persisté dans mon application. J'essayais de m'améliorer petit à petit, c'était mon défi personnel. Dans ces années-là, j'ai intégré le Club de chasse et pêche de l'école et j'ai commencé à aller au centre de jeunes du quartier. Ces activités ont eu un impact sur mon attitude à l'école, le côté social, le travail d'équipe. Mais le travail solo était encore difficile. J'ai ensuite pu partir en formation préparatoire au travail (FPT) que je termine cette année.

« Si quelque chose ne se passe pas comme prévu, je veux éviter d'avoir à tout recommencer. Si je trouve un travail qui me plaît beaucoup, je vais faire des études pour m'améliorer dedans. »



### Anouk Simpson : Quels sont tes souhaits et projets pour le futur?

Steven : Mon objectif c'est d'y aller par étape, d'abord trouver une job, peut-être un loyer ensuite. Si quelque chose ne se passe pas comme prévu, je veux éviter d'avoir à tout recommencer. Si je trouve un travail qui me plaît beaucoup, je vais faire des études pour m'améliorer dedans.

### Anouk Simpson : Pour conclure, as-tu un mot à faire passer aux futures boursières Opération Bonne Mine?

Steven : Je leur dirais avancez pas à pas et si vous voyez que vous pouvez faire plus, continuez.



Pour continuer d'encourager les initiatives du programme Opération Bonne Mine : rendez-vous à l'adresse : [jedonneenligne.org/ssvpdemontreal/BOURSES](http://jedonneenligne.org/ssvpdemontreal/BOURSES)

Un reçu sera émis pour tout don de 20 \$ et plus. Merci pour votre soutien!

UN PROJET SIGNÉ SSVF DE MONTRÉAL

**Nombreux sont les lieux de dépannage alimentaire qui ont vu la demande augmenter dans la dernière année et certains points de service de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal n'y échappent pas.**

Le besoin de trouver des initiatives pour pallier cette nouvelle réalité se veut primordial. Ainsi, l'élaboration de pratiques citoyennes plurielles et inclusives représenterait une part de la solution. Ces dernières pourraient sans doute agir en complémentarité avec les méthodes plus traditionnelles afin de répondre à cette hausse fulgurante des demandes.

Par ailleurs, une prise de pouvoir citoyenne sur une réalité omniprésente telle que l'insécurité alimentaire engendrerait notamment une transformation sociale s'ancrant dans la communauté, optimiserait l'autonomie collective, augmenterait le pouvoir d'agir et d'émancipation des personnes en situation d'insécurité alimentaire, et réduirait les inégalités sociales. Une



des initiatives permettant de diminuer l'insécurité alimentaire est celle du frigo-partage. Cette dernière consiste à mettre à disposition de toutes personnes qui souhaitent y avoir recours, un frigo contenant des aliments frais et gratuits. Le frigo est rempli à une fréquence variable par des citoyens-nes engagés-es, ainsi que par des commerces du quartier dans lesquels se trouve un frigo-partage et qui souhaitent contribuer à l'initiative. Il s'agit aussi d'une bonne façon d'éviter le gaspillage alimentaire.

À la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, nous considérons actuellement la possibilité de mettre en place un FRIGO-PARTAGE dans certains secteurs où les points de service de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal ont subi les répercussions de la hausse importante des demandes d'aide alimentaire.

Les citoyens-nes pourront accéder à ce frigo en tout temps, afin d'en assurer la salubrité et d'y déposer ou d'y récupérer des aliments.



**Une action collective telle qu'un FRIGO-PARTAGE permet donc d'éviter le gaspillage alimentaire, tout en proposant une alternative aux dépannages alimentaires qui devraient idéalement être perçus comme un service de dernier recours, plutôt qu'une solution permanente à un problème récurrent.**



**Justine Boisvert-Corcoran**  
Agente de développement  
developpementsocial3@ssvp-mtl.org



### QUESTION 1 : QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMES DE DONS PLANIFIÉS?

- Don en argent ponctuel
- Don testamentaire (legs)
- Don au moyen d'une assurance-vie
- Rente viagère
- Don en argent en ligne
- Fiducie de bienfaisance
- Fonds de dotation
- Don de titre et de valeurs mobilières

**Réponse :** Le don planifié est un don qui fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale afin d'en tirer les meilleurs avantages au moyen des crédits d'impôt qu'il procure. Il y a le don testamentaire (legs), le don au moyen d'une assurance-vie, le fonds de dotation, la rente viagère et la fiducie de bienfaisance. Le don de titre et de valeurs mobilières, considérant les avantages fiscaux importants qu'il procure, mérite une certaine planification et entre ainsi dans le programme de dons planifiés.

### QUESTION 2 : QUELLES SONT LES FORMES DE TESTAMENT LÉGALEMENT RECONNU AU QUÉBEC ?

- Testament notarié
- Testament sur vidéo
- Testament devant témoins
- Testament olographe
- Testament sur bande sonore

**Réponse :** Le testament notarié, le testament devant témoins et le testament olographe.

### QUESTION 3 : LA FORME DE TESTAMENT OLOGRAPHE SERA VALIDE SI J'UTILISE UN MODÈLE PRÉ-IMPRIMÉ DANS LEQUEL JE N'AI QU'À REMPLIR LES CASES VIDES?

- Vrai  faux?

**Réponse :** Faux. Un testament olographe pour être valide au Québec doit respecter les règles prescrites par le Code civil du Québec, dont la principale : avoir été écrit entièrement de sa propre main, c'est-à-dire, sans aucun support technique. Bien entendu, il doit être daté, identifié comme étant son testament et signé. En cas contraire, il sera considéré nul et les règles de la succession légale s'appliqueront si aucun autre testament considéré valide n'a été fait (voir quelques situations décrites au no4).

### QUESTION 4 : SANS TESTAMENT, NOTRE CONJOINT (MARIÉ OU UNI CIVILEMENT) HÉRITERA TOUT DE MÊME DE L'ENSEMBLE DE NOTRE SUCCESSION.

- Vrai  faux?

**Réponse :** Faux. Le conjoint n'hérite pas automatiquement de toute la succession, ni frère ni sœur et ni neveu et nièce vivant. Voici la répartition de la succession pour le conjoint survivant selon la situation spécifique au décès :  
Le défunt a des enfants : le conjoint hérite du 1/3 de la succession et les enfants se partagent les 2/3 restants en parts égales.  
Le défunt n'a pas d'enfant et il laisse des parents vivants : le conjoint hérite du 2/3 de la succession et les parents se partagent le 1/3 entre eux en parts égales.  
Le défunt n'a pas d'enfant, ni de parent, mais des frères et sœurs vivants : le conjoint hérite du 2/5 de la succession et les frères et sœurs se partagent le 1/5 en parts égales.  
Le défunt n'a pas d'enfant, ni de parent, ni de frère et de sœur, mais des neveux et nièces : le conjoint hérite du 2/3 de la succession et les neveux et nièces se partagent le 1/3 en parts égales.  
Si le défunt n'a aucune parenté jusqu'au 8e degré ou si personne ne réclame la succession, l'état recueillera la succession.  
Sans conjoint survivant, les enfants hériteront en entier de la succession.

### QUESTION 5 : APRÈS TROIS ANS DE VIE COMMUNE, LE CONJOINT DE FAIT (NI MARIÉ NI UNI CIVILEMENT) HÉRITE DES BIENS DE SON CONJOINT.

- Vrai  faux?

**Réponse :** Faux. Sans testament le conjoint de fait n'aura aucun droit à la succession et cela même s'ils ont fait vie commune un an ou plus de 30 ans.

### QUESTION 6 : QUELS SONT LES DIFFÉRENTES FORMES DE DONS DE VALEURS MOBILIÈRES?

- Compte CELI
- Actions cotées à la bourse
- Parts de fonds communs
- Actions d'employés
- Certificat de placement garanti (CPG)

**Réponse :** Les actions cotées à la bourse, les obligations, les parts de fonds communs et les actions d'employés.

### QUESTION 7 : LEQUEL(S) DES BIENS SUIVANTS NE PEUT(-PEUVENT) ÊTRE LÉGUÉ(S) DANS UN TESTAMENT À UN ORGANISME DE BIENFAISANCE?

- Le don en espèce (somme d'argent)
- Le don de titres et valeurs mobilières
- Le don de biens immobiliers
- Le don de biens meubles
- Le don d'un Régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Aucune de ces réponses

**Réponse :** Aucune de ses réponses. Toutes ces formes de dons peuvent être léguées dans son testament en faveur de son organisme de bienfaisance préféré.

### RAPPEL! CRÉDITS D'IMPÔTS

Lors de votre prochaine déclaration d'impôts sur le revenu pour l'année 2020, n'oubliez pas de demander vos crédits d'impôts pour les dons effectués avant le 31 décembre 2020.

Vous pouvez aussi demander des crédits pour tous les dons qui n'ont pas été déclarés et qui ont été faits dans les cinq dernières années, par vous, votre conjoint(e) ou conjoint(e) de fait.



DES QUESTIONS?

**Me Claudia Côté**

Directrice du développement, dons majeurs et planifiés  
donsplanifiés@ssvp-mtl.org  
514 526-5937 poste 141



« (...) je suis née et j'ai grandi en France. Je me souviens toute petite fille que ma mère affectionnait particulièrement la Société de Saint-Vincent de Paul en France. Elle croyait en sa mission de soutenir les gens pauvres et vulnérables en étant près d'eux. »

**En décembre dernier, Madame Marie-France Bertrand Correa m'a confié avoir prévu un don testamentaire en faveur de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal.** C'est dans une lettre, soigneusement écrite de sa main, que j'ai reçu cette nouvelle. Généreuse de son temps et de ses souvenirs, j'ai eu une belle rencontre téléphonique avec cette femme de cœur que j'aurais aimé rencontrer en personne pour lui transmettre notre reconnaissance, mais pandémie oblige. Je lui avais transmis par la poste un stylo à l'effigie de la SSVV en guise de remerciement symbolique pour ce geste généreux. Très humblement, elle me soulignait avoir été touchée par ce présent. J'ai découvert une dame généreuse, aimante et reconnaissante pour ce que la vie lui a apporté. Résiliente également en ces moments difficiles que nous vivons tous.

J'ai demandé à Mme Bertrand Correa de me parler un peu d'elle et elle a accepté que je partage ses propos avec vous. Elle m'explique : « J'aurai ainsi le sentiment de faire quelque chose de plus. »

**CC : Dites-moi comment avez-vous connu la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal?**

MFC : Je suis d'origine française, je suis née et j'ai aussi grandi en France. J'ai d'abord connu la Société de Saint-Vincent de Paul là-bas. Je me souviens toute petite que ma mère affectionnait particulièrement cet organisme. Elle croyait en sa mission de soutenir les gens pauvres et vulnérables, tout en étant près d'eux. Elle m'avait raconté ses origines, qui était son fondateur Frédéric Ozanam, etc. »

**CC : En quelle année êtes-vous arrivée au Canada?**

MFC : Je suis arrivée en 1969 au Canada. Je correspondais avec l'Université de Montréal alors que j'étudiais toujours en France et étais intéressée par les échanges culturels franco-canadiens de cette époque 1968-1970. Et puis je voulais connaître ce grand, blanc et froid Québec, ses origines autochtones, cette terre et ce peuple de mission. À cette époque, il y avait beaucoup de postes de secrétaires françaises disponibles dans certaines facultés de l'Université de Montréal. J'ai donc décidé de venir au Québec et j'y ai accepté un poste temporaire à l'Université.



**CC : Que s'est-il passé par la suite? Vous êtes demeurée ici?**

MFC : J'ai rencontré mon mari à Montréal et nous sommes toujours mariés. Lui, il est originaire de la Colombie où nous avons vécu pendant quelques années, et où j'ai vu la vraie misère et la pauvreté en contraste avec l'élite des riches dans ce pays. Et puis, compte tenu de l'instabilité politique et de la grande insécurité du moment, nous avons dû revenir au Canada puisque nos vies étaient en danger. J'aurais aimé y vivre plus longtemps en tant que missionnaire. Nous sommes tous les deux citoyens canadiens depuis 1978. Nous avons dû déménager à Toronto pour son travail, nous y avons demeurés de 1974 à 2012. Mon envie cependant de retourner vivre à Montréal était toujours très présente et, dès la retraite, nous nous y sommes installés pour toujours.

**CC : Vous m'avez confié en décembre dernier avoir prévu un don dans votre testament dédié à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal. Qu'est-ce qui a motivé ce geste?**

MFC : Je connais la SSVV par ma mère, c'est donc pour moi un réflexe naturel de penser à cet organisme que ce soit pour mes actions de bénévolat ou lorsque je veux faire des dons en biens ou en argent. J'avais l'intention de m'y inscrire l'an dernier pour faire du bénévolat. Malheureusement, j'ai dû reporter ce projet à cause de la pandémie. Je me suis alors tournée vers l'option d'aider en faisant des dons. Je suis allée sur votre site web que j'ai parcouru. C'est là que j'ai vu l'option des dons planifiés. J'ai choisi le don testamentaire. J'ai rencontré mon notaire et voilà, ce sera ma façon à moi de continuer de véhiculer les valeurs transmises par ma mère et l'importance de la Société de Saint-Vincent de Paul pour les besoins actuels.

**CC : C'est un beau geste, et nous vous en sommes très reconnaissants. Dites-moi, qu'est-ce qui vous rejoint le plus dans la mission de la SSVV?**

MFC : C'est d'abord par ses actions que la SSVV me rejoint. Venir en aide aux gens démunis en offrant une aide alimentaire et en les écoutant sont des valeurs pour moi fondamentales qui sont inscrites dans mes racines judéo-chrétiennes. Il est aussi important pour moi d'aider ici, à Montréal. Je peux voir immédiatement l'impact de votre organisme auprès de la communauté.

**CC : Je vous remercie infiniment Mme Bertrand Correa pour votre geste, mais aussi pour avoir partagé avec nous ce généreux et inspirant témoignage !**

MFC : Cela m'a fait plaisir!

Merci à Madame Bertrand Correa, et tous, donatrices, donateurs et bénévoles pour votre générosité!

PROPOS RECUEILLIS PAR :



**Me Claudia Côté**

Directrice du développement, dons majeurs et planifiés  
[donsplanifies@ssvp-mtl.org](mailto:donsplanifies@ssvp-mtl.org)  
 514 526-5937 poste 141



**STEVEN - 17 ans**  
Ancien lauréat des bourses  
de la persévérance scolaire

Steven était l'étudiant  
d'Anouk Simpson, enseignante en  
adaptation scolaire et ambassadrice  
Opération Bonne Mine en 2020.



En prévision de la remise des bourses de la persévérance 2021

une initiative de l'organisme



SOCIÉTÉ DE  
SAINT-VINCENT DE PAUL

## Steven, un adolescent spécial et remarquable

Après un parcours scolaire et personnel tumultueux, Steven est scolarisé à l'école secondaire Jeanne-Mance à Montréal. Pendant 3 ans, il bénéficie d'un encadrement multidisciplinaire au niveau scolaire, communautaire et social, mais aussi du précieux soutien de sa famille. "C'est cette mobilisation commune autour du jeune qui a permis de créer chez lui une réponse" explique Anouk Simpson, enseignante de Steven à cette époque.

Dans le même temps, il intègre alors le Club chasse et pêche fondé par le travailleur social de son établissement, en partenariat avec le centre de jeunes du quartier. Cette expérience déterminante lui permet de développer son sentiment d'appartenance, ses habiletés sociales, son estime de soi et sa motivation scolaire.

Les efforts académiques et de socialisation de Steven sont récompensés en 2019, lorsqu'il reçoit une bourse de la persévérance scolaire. En 2021, il s'apprête à achever sa formation préparatoire au travail (FTP), à découvrir le monde du travail et à prendre son indépendance.

Nous sommes très fiers qu'il devienne aujourd'hui l'ambassadeur du programme des bourses de la persévérance d'Opération Bonne Mine.



Geneviève Dubois

Directrice du programme de persévérance scolaire  
Opération Bonne Mine



### MESSAGE DE STEVEN

À ceux qui vont recevoir une bourse  
Opération Bonne Mine cette année :

Avancez pas à pas  
et si vous voyez  
que vous pouvez  
en faire plus,  
continuez!



\* MONTANTS DES BOURSES DE LA  
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

250\$

BOURSE POUR UN ÉLÈVE  
DU PRIMAIRE

500\$

BOURSE POUR UN ÉLÈVE  
DU SECONDAIRE

J'encourage la persévérance scolaire,  
je fais un don : [jedonneenligne.org/ssvpedmontreal](http://jedonneenligne.org/ssvpedmontreal)

### POUR INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal  
Région de Montréal, Laval et la MRC de L'Assomption  
1930, rue de Champlain  
Montréal (Québec) H2L 2S8  
Téléphone : 514 526-5937 | Télécopieur : 514 526-5930



[ssvp-mtl.org](http://ssvp-mtl.org)

### POUR LES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

Me Claudia Côté,  
Directrice du développement, dons majeurs et planifiés  
Courriel : [donsplanifies@ssvp-mtl.org](mailto:donsplanifies@ssvp-mtl.org)  
Téléphone : 514 526-5937 poste 141

MISE À JOUR DE VOS INFORMATIONS Pour modifier votre  
adresse postale ou si vous préférez recevoir notre informa-  
tion par courriel, merci d'écrire à Véronika Brisson Delair,  
coordonnatrice au financement et gestion des bases de  
données, à l'adresse suivante : [dons@ssvp-mtl.org](mailto:dons@ssvp-mtl.org)